



Nouvel essor des communautés régulières aux 10^e et 11^e siècles

L'église de Saint-Séverin en Condroz.

Ancien prieuré de Cluny, fondé entre 1091 et 1107.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.

Fondations autochtones de **chanoines réguliers au diocèse de Liège.**

(D'après C. Dereine,
Les chanoines réguliers au diocèse de Liège,
Bruxelles, 1951, p. 104).

Autochtone stichtingen van **reguliere kanunniken in het bisdom Luik.**

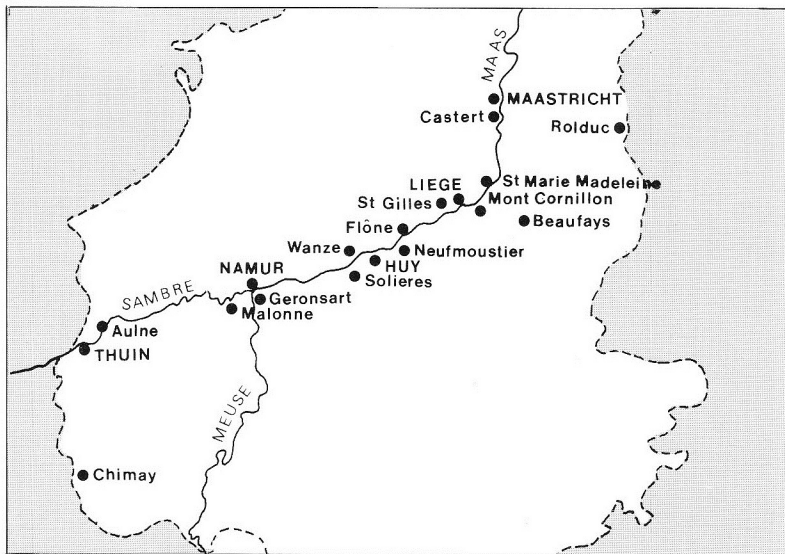
(Naar C. Dereine,
Les chanoines réguliers au diocèse de Liège,
Brussel, 1951, p. 104).

Nieuwe bloei van de reguliere gemeenschappen in de 10^e en 11^e eeuw 189

De kerk van Sint-Severinus in Condroz.

Gewezen priorij van Cluny, gesticht tussen 1091 en 1107.

C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre
Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het
Artis-Historia zegel
dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

Nouvel essor des communautés régulières aux 10^e et 11^e siècles

189

Fondations et réformes de communautés monastiques et canoniales

Après la décadence du 9^e siècle, un vigoureux mouvement de rénovation spirituelle commence. Il s'exprime par des fondations de communautés ou la réforme d'autres. Le mouvement, d'abord autochtone, est ensuite relayé par des grands Ordres étrangers à nos régions: Cîteaux et Prémontré.



Le prieuré de Saint-Séverin-en-Condroz fut fondé par Cluny entre 1091 et 1107. L'église actuelle fut consacrée par Albéron II, évêque de Liège, de 1135 à 1146.

Le clocher octogonal, à la croisée du transept, rappelle ceux de l'abbatiale et de Saint-Marcel à Cluny et celui de Paray-le-Monial, « fille » de Cluny.

Comme les moines, d'autres prêtres séculiers, les chanoines (= ceux qui suivent une règle), habitent en communauté: cathédrales (autour de l'évêque), collégiales (églises importantes où ils vivent en *collèges*).

Eux aussi, après une certaine décadence, veulent en revenir à une existence plus austère. Celle des Apôtres (*Actes des Apôtres* 2,46 et 4,32 - 35) d'où son nom: *Vie apostolique*. Ses signes distinctifs sont: retrait dans des lieux déserts ou isolés; pauvreté; travail manuel; accueil des malades et des voyageurs. Sa pratique: des communautés qui peuvent être doubles, juxtaposées (hommes

et femmes). Ses fondateurs: laïcs, chanoines, prêtres de paroisse; même des moines (Pierre l'Ermite, prédicateur de la 1^{re} Croisade (1098), par exemple).

Deux vagues autochtones au diocèse de Liège: vers 1080-1100 (5 fondations); vers 1110-1150 (10 autres). Mais à cette dernière époque, une nouvelle réforme canoniale, d'origine étrangère et contemporaine du mouvement cistercien, déferle depuis Prémontré (au diocèse de Laon). Sa première fondation chez nous, par un homme de chez nous, Hugues de Fosses: Floreffe (1120).

J. Lefevre

Nouvel essor des communautés régulières aux 10^e et 11^e siècles

189

La rénovation canoniale: fondations autochtones

Parallèle à la rénovation monastique se développe chez nous une rénovation canoniale qui aboutit à la fondation de communautés, volontairement pauvres, pratiquant le travail manuel et l'hospitalité, à l'imitation des Apôtres. C'est la *Vie Apostolique*, mouvement particulièrement sensible dans le diocèse de Liège.

Aux 9^e et 10^e siècles, nos vieux monastères des 7^e et 8^e siècles, devenus trop riches, sont en crise, envahis par des « parasites », placés à leur tête par les empereurs ou les princes voisins pour en tirer d'opulents revenus. Avec leur cour et leurs troupes d'« affreux », ils disloquent la vie régulière en même temps qu'ils ruinent les abbayes. D'où leur décadence, encore aggravée par les invasions normandes du 9^e siècle.

Il faut sauver l'institution monastique bénédictine. Les autorités publiques religieuses (Notger) et civiles (les comtes de Hainaut et d'autres) s'y emploient. Des initiatives privées (moines fervents, seigneurs laïcs « convertis ») s'y attellent. Tous veulent rétablir le temporel des abbayes mais, surtout, la vie régulière: pauvreté commune (contre les biens personnels); droit pour les moines d'élire leur abbé (au lieu de se le voir imposer du dehors); vie religieuse plus fervente et contrôle des mœurs. Ce mouvement de rénovation monastique est le fait d'autochtones, de laïcs, seigneurs devenus chefs de monastère: Gérard de Stave, initiateur de Brogne (vers 910-923) aujourd'hui Saint-Gérard; Guibert, créateur d'une abbaye sur son domaine de Gembloux (vers 946); les Florennes à l'origine de Waulsort (vers 945) et de Saint-Jean-et-Maur à Florennes (vers 1012).

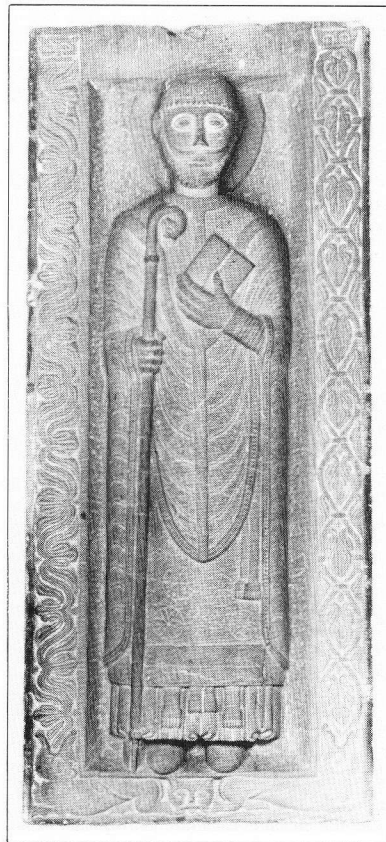
Mais à côté de ces créations, on note la réforme d'anciens monastères, par des abbayes étrangères à nos régions: Gorze, « le rucher des moines » (Stavelot-Malmédy, Saint-Hubert); Saint-Vanne (qui touche 25 monastères de chez nous); Cluny enfin (fondée en 910). Elle introduit ses coutumes dans des abbayes: à Tournai (Saint-Martin), à Gand (Saint-Pierre et Saint-Bavon), à Lobbes, à Liège (Saint-Jacques et Saint-Laurent), à Saint-Trond. Elle crée aussi des prieurés — formule nouvelle — dépendant entièrement d'elle: Aywaille (1087), Saint-Séverin-en-Condroz (vers 1091-1107); Bertrée (vers 1124), Namèche et Huy (Saint-Victor) dans la première moitié du 12^e siècle. Mais alors, une nouvelle vague monastique, se réclamant de la stricte pratique de la règle de saint Benoît, a déjà déferlé chez nous: Cîteaux.

J. Lefevre

A lire:

E. de Moreau,
Histoire de l'Eglise en Belgique,
t. 2, Bruxelles, 1945.

D. Knowles,
Les moines chrétiens,
Paris, 1969.



Saint Benoît, « patriarche des moines d'Occident », avec la crosse (autorité de l'abbé) et la règle (enseignement du maître spirituel).

Maredsous (abbaye). Bas-relief en pierre, du 12^e siècle, provenant de l'ancienne abbaye des SS. Jean et Maur, à Florennes, fondée vers 1012.

Le nouveau monachisme: Cîteaux

192

L'expansion de Cîteaux dans nos régions, aux 12^e et 13^e siècles
Cîteaux (environ à 20 km au sud de Dijon), fondée en 1098 avec un programme de retour intégral à la Règle de saint Benoît, essaima dans nos régions aux 12^e et 13^e siècles, via sa « fille », Clairvaux (saint Bernard).

Cîteaux: un nouveau monachisme, son programme.

Fondé en 1098, dans un lieu marqué par la Règle de saint Benoît, sans le « Nouveau Monastère » veut pratiquer la Règle de saint Benoît, sans s'en écarter d'un accent, en rejetant toutes coutumes complémentaires. Programme austère, digne du « printemps de l'Eglise ».

Réforme profonde de la vie monastique: simplification et raccourcissement de la liturgie, d'où gain de temps ainsi disponible pour le travail manuel, indispensable et symbolique (*qui ne travaille pas ne mange pas*). Rude, aussi, aux origines: défrichements, drainages, constructions, avec l'aide de convers (convertis du siècle), religieux mais non moines, vivant à l'abbaye quoique à part, et gestionnaires des grands domaines agricoles cisterciens, les « granges ». Isolement et pauvreté: construction des abbayes, toutes dédiées à Notre-Dame, hors des villes et même des villages. Eglises austères: ni clochers, ni sculptures, ni peintures, ni orfèvrerie liturgique, ni vitraux historiques. Refus de profiter du travail d'autrui (ni rentes, ni serfs) ou de vivre de l'autel (ni paroisses, ni dîmes). Volonté de distance avec l'establishment féodal, pesant politiquement et matériellement sur l'Eglise.

Explosion cistercienne: un ordre international.
De 1098 à 1110 environ, Cîteaux végète. Y entre alors, suivi de 30 chevaliers de sa parentèle, Bernard, puissante personnalité, fils du seigneur de Fontaines-les-Dijon. Dès 1112, Cîteaux essaima. En 1153, l'Ordre comptera quelque 350

abbayes, de l'Irlande à la Pologne et de la Suède à la Sicile, la plupart issues de Clairvaux (ancien diocèse de Troyes) dont Bernard est abbé depuis 1115.
Un ordre international d'abbayes: autonomes dans leur gestion, mais unifiées par la liturgie et les coutumes; liées par une *charte de Charité* qui les rattache toutes à Cîteaux, *notre mère*, médiatement ou immédiatement, par le Chapitre Général des abbés, annuel, pouvoir législatif et judiciaire suprême de l'Ordre.

J. Lefevre

Topographie d'un complexe cistercien:

Est: moines

A. Abbaye interne

1. Eglise

2. Cloître

3. Chapître (à l'étage: dortoir)

4. Scriptorium

5. Réfectoire (à l'étage: dortoir)

6. Cuisine (moines et convers)

Ouest: convers

7. Réfectoire

8. Celliers et ateliers (à l'étage: dortoir)

B. Abbaye externe

9. Gerbier et moulin

C. Bâtiments non répertoriés:

du 16^e au 18^e siècle.

